

17.7 / 20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TSPDD-19-int Section/Sécialité/Série : TG
Epreuve : Mater Matière : ENV Session : 2025

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Si les urgences climatique, énergétique et environnementale concernent tout le monde, les actions menées pour y faire face ne peuvent être les mêmes partout : selon le territoire, les ressources sont différentes, les risques sont différents, la géologie, la densité de population, etc. sont différentes.

Il ne s'agit donc y avoir de transition écologique réussie sans une approche différenciée des territoires, c'est-à-dire sans une implication de ces territoires. En effet, ce sont les acteurs locaux qui connaissent le mieux leur territoire et qui sont à même d'identifier les actions les plus efficaces au niveau local.

C'est dans cet esprit qu'ont été lancés les CRTE (Contrats de relance et de transition écologique) comme nous le verrons dans une première partie permettant également d'identifier les limites de ces contrats. Dans une seconde partie, nous verrons plus en détail comment ils ont évolué ainsi que les outils pratiques qu'ils ont permis de mettre à disposition des collectivités. Enfin, nous aborderons quelques cas concrets illustrant l'intérêt des CRTE.

I. Les CRTE : des origines du projet aux premières limites identifiées

Les CRTE ont été initiés en 2020. Passés entre l'État et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ils visaient à accompagner le plan de relance et à faciliter la transition ~~énergétique~~ écologique. En moins de deux ans, plus de 800 périmètres ont été définis par les préfets en concertation avec les élus locaux, permettant de couvrir

1.1.4.

la quasi-totalité du territoire national.

Les CRTS ont plusieurs objectifs. Premièrement, ils doivent constituer une feuille de route des actions à mener dans les territoires. Ensuite, ils visent à devenir un cadre commun regroupant les différents dispositifs nationaux existant. Enfin, ils devront s'adapter au fur et à mesure de leur avancement aux priorités et aux enjeux du territoire.

Ainsi, pour les territoires, il s'agit d'un dispositif unique favorisant le travail collectif entre l'État, les communes, les intercommunalités, mais aussi les départements, les régions, ainsi que des acteurs locaux publics ou privés.

Pour l'État, le CRTS regroupe dans un même cadre des politiques publiques de différents ministères et leurs opérateurs (Ademe, Cerema, OFB, etc.). Cela a pour but de permettre une meilleure lecture des projets et des moyens disponibles.

Après leur mise en place, un premier bilan indique que tous ces objectifs ne sont pas atteints.

Tout d'abord, les objectifs n'ont pas toujours été suffisamment opérationnels, ni suffisamment chiffrés. Par ailleurs, les CRTS n'ont pas toujours permis d'abolir le cloisonnement entre les différents services de l'État : une implication limitée des départements et des régions a été pointée.

L'absence de contractualisation du financement ne permet pas une visibilité financière au niveau des collectivités.

Le dispositif a été perçu comme complexe dans les territoires, ce qui n'a pas permis d'atteindre tous les objectifs.

II. Évolution des CRTS et outils pratiques

Afin de palier ces problèmes, les CRTS ont récemment évolué pour devenir des "contrats pour la réussite de la

Transition Écologique". À l'été 2023 ont ainsi été lancées des COP régionales (conférences des parties) avec parfois des déclinaisons départementales débouchant sur une feuille de route présentant des leviers et des actions prioritaires selon les régions. Les CRTE nouvellement renommées deviennent ainsi l'outil de mise en œuvre de cette planification Écologique territoriale. (Les régions se retrouvent de fait associées, impliquées) Ils sont conformés en tant que cadre de dialogue entre l'État et les collectivités. Ils doivent transformer les ambitions des COP régionales en projets concrets et accompagner les projets locaux en terme de moyens financiers et d'ingénierie. Pour le financement, ils feront appel à l'ensemble des financements disponibles, qu'ils soient locaux ~~pu~~ comme la DSI (dotation de soutien à l'investissement local) ou la DTER (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou qu'ils soient nationaux comme le fonds vert. Pour l'ingénierie, l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires) dispose de moyens renforcés.

Outre ces outils financiers, les CRTE proposent d'autres outils concrets aux collectivités.

La boussole de la Transition Écologique en fait partie. Cet outil numérique permet de s'assurer par quelques questions que le projet que soumet son porteur répond bien à un besoin local et en contribution aux objectifs de la Transition Écologique.

Une autre plate-forme numérique intitulée "Mon espace collectivité" vise à mieux suivre l'accompagnement des projets.

Enfin, le portail "Aides territoires" présente les aides européennes, nationales, régionales et départementales.

En conclusion, les CRTE vont encore évoluer et ils ont déjà connu de belles réussites, dans des domaines différents.

La métropole Rouen Normandie s'est par exemple impliquée dans un plan de préservation de la biodiversité sur plusieurs années. Il s'agit notamment de mobiliser la

végétalisation de ce territoire, ce qui permettra d'articuler cela avec le Zéro artificialisation net (ZAN), la trame verte et bleue, etc. Autre objectif : construire une politique foncière forestière. Les 71 communes aideront à l'identification de la trame verte, bleue et noire. Et les citoyens seront également impliqués dans la protection des arbres remarquables.

En Alsace, un appel à projets relatifs à la mobilité a été lancé sur ce territoire regroupant 80 communes. L'idée est ici de trouver des solutions de mobilité, particulièrement pour les publics jeunes, seniors, mais aussi les professionnels. Cela pourra déboucher sur des propositions de développement du covoiturage, la création ou le développement d'équipements dédiés aux vélos, le soutien à l'implantation de commerces ou services de proximité ou itinéraires dans les communes, etc. On le voit : l'approche est différenciée selon le territoire car les enjeux ne sont pas les mêmes partout. À l'heure où le gouvernement souhaite accélérer la transition écologique, les CITE représente l'outil le plus efficace car impliquant tous les acteurs, du citoyen à l'État en passant par les collectivités. Et les six thématiques de France Nation Verte que sont "se loger, produire, se nourrir, consommer, préserver, se déplacer" concernent tout un chacun. Les actions pour mieux faire dans ces six domaines doivent se faire au niveau local pour une transition écologique réussie. Les CITE permettent aujourd'hui d'articuler au mieux les actions, les aspirations des citoyens et des acteurs locaux des territoires (associations, etc.) avec la politique nationale de transition écologique. Les CITE représentent pour les collectivités locales le point de rencontre de ces projets ainsi que l'outil de leur concrétisation.